



Centre Communal d'Action Sociale



Demande d'aide à la Mobilité

Civilité

*Date de naissance/...../.....

*Nom..... *Prénom.....

*Adresse.....
.....

*Téléphone Adresse mail

***Conditions :**

- Je certifie avoir 70 ans ou plus
- Je certifie être en situation de handicap
- Je bénéficiais d'une Carte Mobilité Inclusion Invalidité
- Je bénéficiais d'une Carte Mobilité Inclusion Priorité
- Je suis bénéficiaire de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)
- Je suis bénéficiaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)
- Je bénéficiais d'un suivi par le Bureau Municipal de l'Emploi et me trouve en démarche d'insertion professionnelle.

- Je sollicite le remboursement de mes tickets de transport, joints en annexe (maximum 4 par mois).

***Justificatifs à fournir à la demande :**

- Relevé d'Identité Bancaire Carte d'identité Justificatif de domicile

- Justificatifs liés au handicap Titres de transport du mois de

*À Cuers, le

*Signature

****obligatoire***

Information RGPD – Traitement des données personnelles : ces informations sont destinées à l'étude et au traitement de l'attribution d'une aide à la mobilité. Elles sont destinées exclusivement aux personnes habilitées à y accéder. Elles seront conservées le temps nécessaire à la procédure administrative et détruite par la ville au terme de cette dernière. En application de la réglementation européenne (RGPD) et nationale (Loi Informatique et Liberté) relative à la protection des données, vous disposez de droits sur vos données personnelles : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition (pour des raisons tenant à votre situation particulière). Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ce droit contacter : cohésion.social@cuers.fr
L'exercice de vos droits est subordonné à la production d'un document permettant de vous identifier que vous devez joindre à toute demande et qui sera détruit après instruction de la demande.
En cas de litige persistant, vous avez la faculté de saisir l'autorité de contrôle CNIL sur le site www.CNIL.fr